

Les moyens financiers ne sont plus disponibles pour augmenter les garanties de prix pour les produits agricoles, la surproduction par exemple des produits laitiers mène à des situations insupportables. La politique agricole commune devrait donc être réformée ou des moyens financiers supplémentaires devraient être créés.

Le Conseil européen du mois de juillet 1983 avait renvoyé les propositions de la Commission au Conseil européen du 6 décembre à Athènes. Aucune décision n'a été prise mais la Commission reste dans la ligne de ses propositions. En effet dans cette situation difficile, la Commission doit veiller à la continuité de la Communauté et de sa politique agricole en particulier.

La Commission a présenté le 12 janvier ses propositions de prix pour la campagne agricole 1984-1985 et espère que le Conseil de Ministres les adoptera avant le 1er avril. Certains prix sont gelés tels que ceux des céréales, lait, vin et tomates. D'autres augmentent légèrement jusqu'à 3 % tels ceux des fruits et légumes, d'autres encore ont diminués, par exemple 1 % pour le colza. L'ensemble représente une augmentation globale de 0,8 %.

Equilibre

Faisant ces propositions, la Commission ne peut ignorer l'incidence sur les revenus agricoles de la faible hausse des prix communs (0,8 %) qu'elle propose; mais compte tenu d'un déséquilibre très grave des marchés agricoles, de plus fortes augmentations ne pourraient se justifier ni du point de vue économique ni du point de vue financier. La PAC doit tenir compte non seulement du monde agricole, mais aussi de l'économie générale de la Communauté, y compris des intérêts du consommateur et du contri-

Prix agricoles pratiquement gelés



Poul Dalsager.

buable. En vérité, au cours des dernières années, la PAC a protégé les revenus agricoles, par comparaison à ceux d'autres pays, des pires effets de la crise économique.

Les propositions de prix de la Commission ne doivent pas être considérées comme une série d'économies à réaliser aux dépens du monde agricole. Elles font partie intégrante d'une politique agricole globale et cohérente.

Plan global

Poul Dalsager, membre de la Commission et responsa-

ble de la Politique Agricole, a déclaré devant la presse :

„La Communauté européenne a une agriculture qui fournit l'alimentation non seulement pour ses propres consommateurs — et cela doit être notre premier souci — mais aussi pour le marché mondial. L'Europe est une grande puissance agricole : nous sommes le plus important importateur du monde et le deuxième exportateur. Si je vous rappelle ces données d'emblée, c'est pour attirer votre attention sur le plan de développement que nous avons pour l'agriculture — ce plan doit rendre notre agriculture plus compétitive et l'intégrer dans l'économie. Ce plan a été exposé dans le memorandum que nous avons publié en juillet 1983, ainsi que dans des rapports antérieurs. Les propositions actuelles font partie intégrante de ce plan.

Toutes les mesures pour l'adaptation et la réforme de la PAC sont sur la table.

Le Conseil doit prendre ses responsabilités et décider. Soyons clairs, les propositions ne sont pas com-

me un catalogue de mesures économiques — une liste self-service (dans lequel le Conseil peut prendre et choisir).

Il s'agit d'un paquet global qui a comme but avant tout de fuseler la PAC et de lui permettre de maîtriser les défis de l'avenir.”

Surplus de lait

P. Dalsager souligne aussi la situation intenable pour certains produits agricoles et surtout pour le lait :

„L'augmentation de la production de lait est de loin supérieure à ce que le marché peut accepter. Pour le lait on peut p.e. dans les meilleures hypothèses, prévoir une augmentation de la demande de maximum 0,5 %, tandis que la production accroîterait encore de presque 4 %”.

„Comme nous l'avons expliqué dans notre proposition (COM 500/83) de l'année dernière, la seule alternative à une diminution sérieuse des prix du lait est un système de quota, accompagné d'une politique des prix restrictive, tant que nous n'avons pas un meilleur contrôle de la production”.

Délais

Le Conseil est tenu d'arrêter une décision globale concernant non seulement les prix agricoles, mais aussi les réformes proposées. Si aucune décision n'est prise à la fin mars, la Commission se réserve le droit de retirer, le tout ou une partie, de ses propositions actuelles. Il ne sera pas possible de reconduire purement et simplement les prix communs actuellement en vigueur. Pour pouvoir garantir la continuité de fonctionnement de la PAC dans les limites existantes, il serait nécessaire, au titre de mesure de crise, de procéder à des réductions immédiates et peut-être drastiques au niveau du soutien des marchés.

Dans ce numéro

- 2 Message du Roi
- 3 Fonds de pension
- 5 Fonds social
- 6-9 Géographie électorale
- 10 L'année des PME
- 12 Budget au PE

Message de S.M. le Roi

„Il faut réveiller l'Europe”

A l'occasion de la présentation des vœux de Nouvel an aux représentants des corps constitués, le Roi a prononcé un discours qui donne à réfléchir et dont voici deux extraits.

Evoquant le reflexe du „chacun pour soi face à la

crise”, le Roi examine les conséquences de cette attitude à tous les niveaux, notamment mondial et européen et critiquant le protectionisme avoué ou larvé, en tire les principes d'orientation suivants :

- „□ Il est essentiel que les pays industriels tiennent réellement compte des effets de leurs politiques économiques sur les autres pays.
- Il est nécessaire d'arriver à une réduction supplémentaire des taux d'intérêts réels, particulièrement aux Etats-Unis.
- Les autorités représentant les monnaies du système monétaire européennes des Etats-Unis et du Japon, devraient collaborer en vue de réaliser une plus grande stabilité monétaire.
- Des mesures devraient être prises pour renforcer davantage le système financier mondial mis à l'épreuve par les problèmes de l'endettement.
- Il est opportun d'accroître le flux d'aide aux pays du Tiers Monde, notamment par l'intermédiaire des organisations internationales.”

„Ne croyons surtout pas que le „chacun pour soi” ne se retrouve que dans les relations entre l'Europe, les Etats-Unis, le Canada et le Japon. Plus près de nous, il sévit de façon aiguë au niveau de la Communauté. L'échec du récent sommet d'Athènes en a fourni une nouvelle preuve. Alors que face à la crise économique, et aux inquiétants problèmes de la sécurité, l'Europe aurait dû serrer les rangs, renforcer son unité, le contraire s'est passé, elle a fait la preuve de sa division, de sa paralysie.

Combien de Conseils Européens n'ont-ils pas déjà été consacrés à ces joutes budgétaires, où le chacun pour soi se traduit dans la notion de juste retour.

Les conséquences de cette division de l'Europe sont perceptibles par tous.

L'absence d'une stratégie commune et dynamique face à la crise explique en grande partie pourquoi entre 1973 et 1983 l'emploi a



diminué de trois millions de personnes dans la C.E.E. alors qu'il augmentait de quatorze millions aux Etats-Unis.

Dans le domaine des technologies nouvelles, faute d'une approche commune l'Europe a reculé par rapport aux Etats-Unis et au Japon. Cette dégradation est bien illustrée par la constatation que sur dix des ordinateurs personnels vendus en Europe, huit sont importés des Etats-Unis, tandis que sur dix magnétoscopes vendus en Europe, neuf proviennent du Japon. Certes, d'importants efforts de recherche et de développement sont aussi réalisés en Europe, mais ils le sont en ordre dispersé, privant la recherche de son efficacité.

Par ailleurs, l'immense marché intérieur que constitue la Communauté demeure fractionné par de nombreuses entraves techniques aux échanges.

Outre l'impact économique, la conséquence politique d'une telle division est clairement perceptible. La voix de l'Europe divisée est de moins en moins entendue et écoutée dans les

grands débats internationaux actuels sur la sécurité et la paix dans le monde.

Certes, en Europe aussi des efforts d'unification ont été réalisés ces dernières années. Dans un domaine, celui du système monétaire européen, des résultats importants ont été obtenus. Certains efforts communs dans le domaine de la recherche sont entrepris, mais il s'agit encore d'exceptions.

Face aux défis de la crise, il faut réveiller l'Europe. Il est urgent de réagir et de nous mobiliser pour construire cette Europe industrielle, technologique, scientifique et sociale. Elle doit nous permettre de saisir les chances qu'offre la troisième révolution industrielle, et de relancer ainsi l'investissement et l'emploi.

En particulier, nous devons unir nos efforts pour :

- assurer une reprise coordonnée de l'investissement dans l'ensemble de la C.E.E.;
- éliminer les obstacles qui gênent les échanges au sein de la communauté, et créer ainsi un véritable marché unique de 270 millions d'habitants;

□ créer un espace européen pour la recherche et les technologies nouvelles;

□ renforcer le système monétaire européen.

J'espère qu'à l'occasion de la prochaine campagne électorale européenne, les citoyens européens seront amenés à mieux percevoir que l'enjeu de cette lutte pour une Europe unie, n'est pas une construction technocratique abstraite, mais qu'il s'agit directement de leur emploi, de leur bien-être, et de l'avenir de leurs enfants.

Ce phénomène de repli sur soi, que nous avons décrit au niveau du monde industrialisé et de l'Europe, nous devons reconnaître avec regret qu'il se manifeste aussi au sein de notre propre pays.

Les fonds de pension dans la CE élargie

Les régimes de retraite dans les pays de la Communauté sont fort différents d'un pays à l'autre. Non seulement quant au montant des prestations accordées, mais également quant au mode de financement de ces avantages.

C'est cette mosaïque de régimes de retraite que trois

actuaire (un consultant, un assureur et un réassureur, exerçant leurs activités dans des pays différents) ont exploré par un ouvrage qui constitue leur participation, à la seconde édition du Prix Roi Juan Carlos dont ils ont atteint l'épreuve finale.

Devant l'impossibilité d'entrer ici dans la partie

technique de l'ouvrage, nous en donnons ci-après les extraits revêtant un caractère d'intérêt général.

Notons toutefois que ce travail volontairement pragmatique, comporte de nombreux tableaux, listings et exemples chiffrés dans lesquels les auteurs ont utilisé l'ECU comme unité monétai-

re et une table de mortalité qu'ils ont construite à partir des éléments statistiques recueillis dans les divers Instituts de Statistique des pays membres, créant ainsi la première table de mortalité européenne, ajustée pour des usages actuariels.



„Nous sommes tous des retraités, ou des retraités en puissance”. Photo extraite du livre „Gens de mon pays”. Photos de Pierre Peeters, textes : A.A. Lheureux, Ed. Labor-Nathan, 142 pp., 1.195 FB.

Nous sommes tous des retraités, ou des retraités en puissance.

Or, une retraite sereine ne se conçoit que pour autant que l'on se soit assuré un niveau de ressources suffisant.

Dans les peuplades primitives (mais pas si éloignées que cela dans le temps pour nos sociétés occidentales ou dans l'espace dans notre monde du 20e siècle), une abondante progéniture constituait ce capital humain procurant aux plus âgés les moyens de subsistance assurés par la cellule familiale, le village ou la tribu.

Actuellement et sous nos latitudes, les nations ont repris ce devoir moral dans le cadre de la Sécurité Sociale

et les entreprises le complètent au moyen d'assurances de groupe, de provisions au passif du bilan, de paiement de rentes par le poste de frais généraux ou par la création d'entités autonomes appelées plus communément Fonds de Pension.

Critères d'efficacité

J.J. Gollier (dans l'Argus belge n° 7, p. 6 : La situation actuelle des pensions légales) retient 4 critères d'efficacité des régimes de retraite :

□ efficacité sociale : payer les pensions les plus élevées et en maintenir la valeur réelle;

□ efficacité intergénérationnelle : faire payer à chaque génération une valeur iden-

tique pour des prestations identiques;

□ efficacité macro-économique : construire un régime qui soit source d'investissement, sans altérer la consommation;

□ efficacité financière : obtenir le rendement optimal des réserves éventuellement constituées.

Ces critères, souvent contradictoires, ont été rencontrés différemment dans chaque pays, selon les sensibilités et les contextes socio-économiques et culturels propres à chaque nation.

Les pays anglo-saxons sont orientés vers des régimes de capitalisation, par lesquels les cotisants (ou l'entreprise au bénéfice de

ses employés) financent leur propre retraite résultant de l'accumulation des cotisations et des intérêts produits par celles-ci.

La France s'est trouvée, au lendemain de la dernière guerre, avec une monnaie effondrée et les réserves constituées des régimes existants avaient perdu pratiquement tout pouvoir d'achat. Dès lors, pour assurer des ressources immédiates aux retraités du moment, les Français ne pouvaient s'orienter que vers des régimes de retraite par répartition, par lesquels les cotisants financent les rentes des retraités sans création de réserves, selon un principe de solidarité intergénérationnelle.

L'Allemagne Fédérale, dont l'industrie sortit exsangue de la dernière guerre, choisit de financer les retraites au sein même des entreprises par l'organisation de réserves comptables.

Les régimes par capitalisation se présentent sous plusieurs facettes. Il y a d'une part les régimes en „primes fixées” dans lesquels les individus (ou leur employeur en leur nom) fixent le montant de l'épargne qu'ils acceptent d'affecter à un „compte retraite”. Il y a d'autre part les régimes en „prestations fixées” dans lesquels les individus se fixent un but à atteindre (x % du salaire final ou d'une moyenne des derniers appointements) et versent les primes nécessaires à son financement.

Bien souvent, ce sont également des régimes mixtes qui prévalent, l'employé versant une cotisation personnelle en pourcentage fixé de l'appointement, l'employeur finançant le solde.

Au surplus, les techniques de capitalisation sont très étendues et variées.

On peut se contenter de financer les services passés par une succession de primes uniques ou répartir le solde à financer pour la totalité de la carrière sur le nombre d'années restant à courir.

Simulations

En tout état de cause, il est souhaitable de réaliser des simulations pour déterminer l'évolution future de la charge afin de prendre les mesures nécessaires au nivellement des coûts et à l'évolution parallèle de la masse salariale et des coûts de retraite.

Le problème de la valorisation des services passés de la génération initiale (et éventuellement des rentes de retraités initiaux) et celui du maintien du pouvoir d'achat des rentes en cours sont deux problèmes parmi les plus épineux des régimes par capitalisation alors que le problème du renouvellement des générations actives et la croissance des richesses produites sont les

problèmes les plus aigus des régimes par répartition.

Quant aux régimes procédant par création de réserves au passif du bilan des entreprises, c'est la sécurité des opérations en temps de crise économique qui se trouve au centre des débats.

Par conséquent, les solutions doivent être recherchées dans des régimes mixtes, optimaux au sens de la programmation linéaire alliant les avantages de la capitalisation, de la répartition et des réserves comptables.

Ces régimes doivent pouvoir évoluer dynamiquement, tenant compte des spécificités de chaque entreprise et des besoins fondamentaux des individus et doivent s'insérer dans un contexte socio-économique lui-même en mutation constante.

Ainsi le rôle de l'actuaire apparaît avec toute sa nécessité lors de la conception et du suivi d'un plan de retraite. Il doit donc être l'architecte, choisissant les matériaux, éprouvant la stabilité de l'édifice, surveillant les travaux de l'entrepreneur et structurant le plan pour le meilleur confort des habitants. Et dans ce domaine, force est de constater qu'il reste beaucoup de travail à accomplir.

Perspectives de financement

Le financement de ces régimes de pensions légales et extra-légales sera probablement le problème financier majeur de nos sociétés occidentales en cette fin de siècle et au début du siècle prochain.

Aux USA, selon une étude du Département du Travail, les Fonds de Pension privés pourraient atteindre 3.000 milliards \$ US en 1995 (contre 350 milliards \$ US en 1980) et avoir en portefeuille 50 à 60 % des actions cotées en bourse, constituant la principale source de formation de capital aux USA.

Un récent rapport du LONDON STOCK EXCHANGE indique que la part des actions de la Bourse de Londres détenues par les Fonds de Pension était pas-

sé de 17 % en 1975 à 27 % en 1981.

Dans les pays où les systèmes de réserves comptables sont possibles, les montants correspondants ont permis aux sociétés de se constituer un autofinancement considérable, parfois supérieur aux Fonds propres, ce qui indique l'importance du phénomène.

Il faut peut-être y rechercher la source de ce qu'on a appelé le „miracle allemand”.

Dans d'autres pays, les Fonds de Pension, malgré la séparation juridique des patrimoines, ont pu intervenir également dans les besoins de financement des entreprises dont ils sont issus, par voie de participations directes ou indirectes dans le capital social, ou par voie de placements obligatoires auprès de ces entreprises à des conditions préférentielles.

L'exemple le plus marquant fut celui de la ville de New-York au bord de la faillite en 1975 et qui fut sauvée en dernière minute par le Fonds de Pension de la Fédération des Enseignants qui prêta 150 millions de dollars à „Big Mac” (Municipal Assistance Corporation) permettant de sortir la municipalité des difficultés financières que d'aucuns prétendaient insurmontables.

Besoins de financement

De manière plus générale, les Fonds de Pension contribuent incontestablement au développement de l'économie par la couverture des besoins de financement des Etats permettant à ceux-ci de réaliser les investissements nécessaires sur le plan macro-économique et de réduire l'accroissement des déficits budgétaires.

En revanche, cette disponibilité d'absorption des emprunts publics a peut-être rendu nos gouvernements moins vigilants quant à l'importance des endettements nationaux.

Les perspectives démographiques, économiques, politiques, sociales et même médicales ne peuvent manquer de paraître inquiétan-

tes à bon nombre d'esprits éclairés.

En effet, en même temps que les progrès de la médecine permettent l'allongement constant de la vie humaine, les problèmes économiques et sociaux que nous traversons incitent nos dirigeants politiques à libérer des postes de travail pour faire face à l'afflux de main-d'œuvre résultant de l'arrivée sur le marché du travail des femmes et de l'importante génération résultant du „baby-boom” des années cinquante.

Ainsi, la période de retraite s'allonge, ce qui en rend le financement plus coûteux, alors que la crise que nous traversons ne rend pas cet accroissement de coût aisé à supporter.

En outre, si la fécondité était jadis importante pour fournir au niveau de collectivités restreintes le réservoir indispensable aux transferts intergénérationnels nécessités par la vieillesse, la constitution de réserves mathématiques ou la certitude de pouvoir „faire valoir ses droits à la retraite” rendent ces transferts en apparence moins nécessaires et contribuent ainsi à une baisse du renouvellement des populations.

Or, s'il y a moins d'actifs et donc moins de producteurs de richesses, les réserves constituées ne vont pas pouvoir recueillir l'alimentation directe et indirecte nécessaire et le nombre de cotisants aux régimes de répartition va diminuer. S'il apparaît naturel que le renouvellement des générations doit se faire à un niveau global, les motivations individuelles restent restreintes. Ainsi, tant les régimes de retraites par capitalisation que par répartition vont souffrir de cette baisse de natalité qu'ils ont eux-même contribué à entretenir.

Informatisation

Le développement technologique permet de créer actuellement davantage de richesses en ayant recours à une main-d'œuvre moins abondante.

Lorsqu'une société décide d'informatiser ou de roboti-

Projets Belges dans le cadre du Fonds Social

Cinquième série 1983

Promoteur	Objectif	Concours communautaire en FB	Nombre de personnes concernées
Jeunes			
O.N.E.M.	<input type="checkbox"/> Préparation professionnelle de jeunes chômeurs à la recherche d'un premier emploi dans les provinces Oost-Vlaanderen, West-Vlaanderen, Limburg, Brabant, Namur et les arrondissements Ath et Tournai.	95 mio	2300
	<input type="checkbox"/> Qualification professionnelle de jeunes chômeurs de moins de 25 ans à la recherche d'un premier emploi dans des régions prioritaires par rapport au chômage des jeunes.	233 mio	1600
O.N.E.M.	Embauche de jeunes de moins de 25 ans en chômage ou demandeurs d'emploi dans des projets visant la création d'emplois supplémentaires.	416 mio	11.700
F.N.E.T.C.	Adaptation professionnelle de jeunes filles pré-délinquantes.	8 mio	20
Progrès technique			
O.N.E.M.	Formation hautement qualifiée de conducteurs et de programmeurs de machines à commandes numérique.	3,6 mio	30
	Formation à l'utilisation d'automates programmables à la fabrication d'outillages de haute précision et de matrices et aux techniques modernes d'isolation pour des travailleurs en chômage.	5 mio	25
Handicapés			
Fonds National de Reclassement social des handicapés	<input type="checkbox"/> Formation, adaptation et réadaptation professionnelle des handicapés en vue de leur intégration dans un emploi en économie libre. Adaptation de postes de travail — zones FEDER.	125 mio	875
	<input type="checkbox"/> Idem zones non FEDER.	116 mio	2.200
	<input type="checkbox"/> Réadaptation professionnelle des handicapés	65 mio	2.200
	<input type="checkbox"/> Réadaptation fonctionnelle des handicapés — zones non FEDER.	44 mio	1.500
Shalom La Moisson ASLB	Formation de handicapés en vue de leur réinsertion professionnelle en économie libre — zones FEDER.	2,9 mio	20
Fondation Travail et Santé	Opération démonstrative liée à l'emploi et ayant un caractère innovateur — région non FEDER.	7,4 mio	50
Femmes			
Omschakelen	Cours pour la réinsertion dans la vie active (dans des métiers qui sont traditionnellement exercés par des femmes) pour des femmes chômeuses âgées de 25 ans ou plus qui sont victimes de licenciements collectifs.	1,5 mio	63

ser ses services, que se passe-t-il sur le plan des garanties sociales et en particulier des pensions ?

Les employés qui sont licenciés (ou qui ne sont pas engagés, ce qui revient au même) en raison de la présence de la „machine”, bénéficient d'allocations de chômage et généralement de valorisation pour leur retraite, alors que s'ils étaient en fonction pour un salaire par hypothèse équivalent au coût de la machine, ils n'émargeraient pas à la collectivité pour une allocation de chômage et contribueraient au contraire au financement de la Sécurité Sociale par des cotisations aux Caisses de Chômage et aux Caisses de Retraite.

Or ce n'est pas la machine qui est en cause car, comme le dit A. Sauvy, l'objectif

fondamental n'est pas plus l'emploi que la production, mais bien la satisfaction des besoins légitimes de la population.

D'ailleurs, les employés licenciés peuvent très bien trouver un nouveau secteur d'activité et créer ainsi de nouvelles richesses qui feront progresser le niveau général de bien-être.

En outre, il a été abondamment démontré que la technologie nouvelle, si elle a supprimé des emplois, existants ou potentiels, en a créé d'autres et a permis généralement une extension des activités économiques et un accroissement des richesses et du bien-être.

Mais il nous semble évident qu'il convient d'adjoindre à la machine non seulement un coût d'acquisition et d'entretien, mais égale-

ment un coût social, et qu'il faut considérer que l'utilisation de la machine doit financer les besoins généraux de la Sécurité Sociale.

Aussi, si les prestations d'un régime de retraite financé par une entreprise doivent clairement faire référence au niveau des rémunérations de la carrière d'actif, la question mérite d'être posée en ce qui concerne les cotisations, comme l'a fait l'Association Royale des Actuaire Belges dans un bulletin spécial consacré à la Santé Financière des Régimes de Pensions Sociales, que nous citons pour conclure :

„Faut-il encore faire supporter la charge de la Sécurité Sociale par les entreprises à effectifs nombreux par nature et dont les salaires représentent l'essentiel des

frais généraux et l'élément prépondérant des prix de revient ? La capacité contributive des entreprises et des travailleurs à la Sécurité Sociale n'est pas simplement mesurée par la masse des salaires, mais en même temps par des indices d'activité et de résultats : chiffre d'affaires, valeur ajoutée, bénéfice avant taxation. Ce sont là des éléments possibles d'une définition nouvelle de l'assiette de perception”.

Marc Patigny,
Duncan Ferguson,
Claude Buchet.

Gauche et droite en Europe

Cet article a l'ambition de broser un tableau sommaire des grands contrastes spatiaux qui affectent l'implantation des familles politiques en Europe occidentale. Nous avons considéré ici une dimension simple (gauche-droite) et non pas chacune des familles politiques. On trouvera une analyse détaillée par famille politique dans l'Atlas de géographie électorale européenne que nous venons de réaliser (1). Le cadre de notre analyse reprend les dix pays membres de la Communauté mais aussi les autres Etats connaissant un système démocratique parlementaire (Espagne, Portugal, Suisse, Autriche, Scandinavie), soient 18 pays et 547 unités territoriales. Dans le souci de présenter des documents lisibles et vu le manque de

place, nous ne prendrons pas en compte ici les pays scandinaves extérieurs à la CEE. Les données retenues se rapportent aux dernières élections législatives. Les familles politiques analysées ne correspondent pas toujours, loin de là, aux unions internationales de partis ou aux groupes parlementaires comme le Parti populaire européen, les Libéraux démocrates ou les Démocrates européens de progrès. Nous avons en effet voulu construire une typologie plus rigoureuse, basée sur les clivages qui ont donné naissance aux partis et aux bases sociales (ou religieuses, culturelles) de ces partis.

Stein Rokkan (1967, 1970) et Daniel-Louis Seiler (1980) ont expliqué la formation des partis politiques occiden-

taux par quatre clivages fondamentaux : le clivage Eglise-Etat opposant, dans les pays catholiques, les partis de défense religieuse et les partis anticléricaux; le clivage Centre-Périphérie opposant les partis centralistes, expression de la culture dominante, aux partis périphéristes qui défendent les minorités culturelles et linguistiques; le clivage Capital-Travail, le plus connu, entre les partis issus du mouvement ouvrier et ceux qui défendent la société capitaliste libérale; le clivage Rural-Urbain enfin, qui a abouti en Scandinavie et en Suisse à l'apparition de partis agrariens défendant spécifiquement les intérêts des agriculteurs. Après avoir distingué des sous-types au sein de ces grands groupes et procédé à certains regroupe-

ments, nous sommes arrivés à 12 familles politiques : extrême-gauche, communistes, socialistes, écologistes, régionalistes, agrariens, démocrates-chrétiens, libéraux centristes „radicaux”, conservateurs et libéraux de droite, partis protestants, néopoujadistes, extrême-droite. La dimension gauche-droite analysée ici tente de résumer cet apparent foisonnement.

(1) Bruxelles, Société Royale Belge de Géographie et Université Libre de Bruxelles, parution prévue en février 1984.

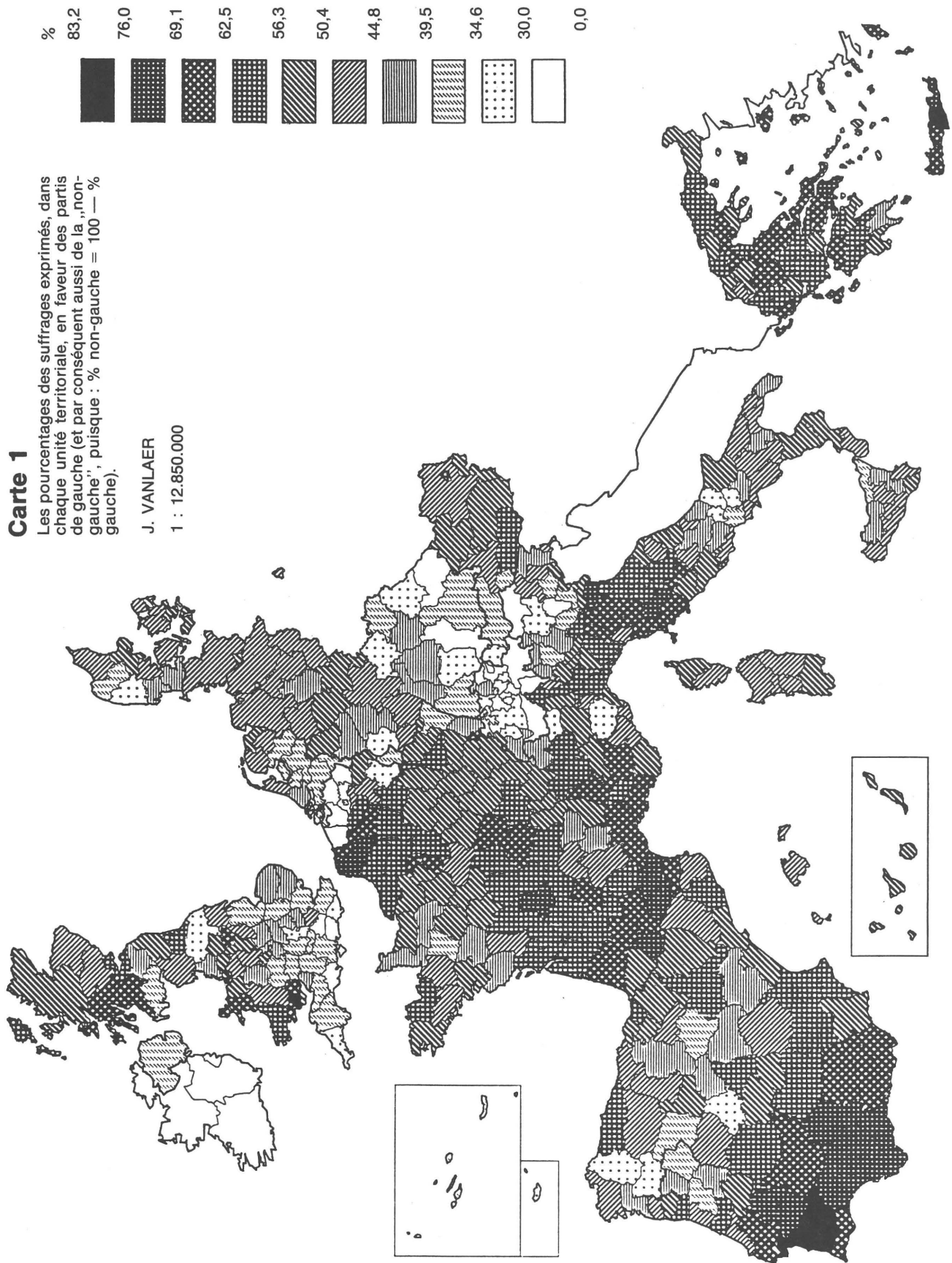


1. Partis de gauche et partis de droite

Les notions de gauche et de droite sont aujourd'hui très controversées. Ainsi, si beaucoup de partis aiment à se dire à gauche ou au centre, le terme „droite” fait l'objet de grandes répugnances, au point que les seuls partis qui se disent actuellement de droite sont presque tous des formations d'extrême-droite. La carte 1 représente les pourcentages des suffrages exprimés, dans chaque unité territoriale, en faveur des partis de gauche (et par conséquent aussi de la „non-gauche”, puisque : % non-gauche = 100 — % gauche). La définition de la gauche utilisée ici se rapproche de celle qui est en vigueur dans les pays scandinaves. Il s'agit d'abord des partis issus du mouvement ouvrier (socialistes, communistes, extrême-gauche). Nous avons également pris en compte de petits partis non issus du mouvement ouvrier, mais cependant proches de la gauche : les „divers gauche” (comme D'66 aux Pays-Bas ou le MRG en France); les écologistes; les régionalistes de gauche (comme le RW en Wallonie ou les

partis nationalistes radicaux au Pays Basque espagnol); et enfin, dans des cas exceptionnels, la moitié des voix obtenues par des partis centristes inclassables, comme les libéraux britanniques ou le FDF bruxellois. La carte ainsi obtenue nous montre de profonds contrastes régionaux qui ne correspondent que fort partiellement à l'image trop simple selon laquelle il y a coïncidence entre les régions urbaines et industrielles et le vote à gauche et, d'autre part entre les régions rurales et le vote à droite. Bien sûr, les vieilles régions industrielles votent à gauche, souvent massivement : la Ruhr, le sillon wallon, le Nord-Pas-de-Calais, la banlieue parisienne, les vieilles zones ouvrières de Grande-Bretagne. Mais la gauche dispose aussi de bastions électoraux solides et enracinés dans des régions nettement plus rurales comme l'Alentejo portugais, l'Andalousie, le Sud-Ouest français et le Centre-Nord italien. Il faut y voir l'impact du facteur religieux : ces régions ont connu une déchristianisation précoce et profonde. Dans toute l'Europe catholique, le vote à gauche coïncide généralement avec les régions

de faible pratique religieuse, alors que les régions pratiquantes votent à droite. Les structures agraires actuelles ou anciennes jouent aussi un rôle : la gauche est bien implantée dans les régions de métayage et plus encore dans les régions latifundiaires comptant de nombreux ouvriers agricoles, comme l'Alentejo portugais, bastion communiste. La gauche reste fort minoritaire dans les régions rurales catholiques comme la Bavière, la Vénétie, l'Eifel, le nord-ouest de la péninsule ibérique. La clé de l'explication des contrastes régionaux est donc la superposition du clivage de classe et du clivage religieux, qui parfois se contrarient, parfois se renforcent.

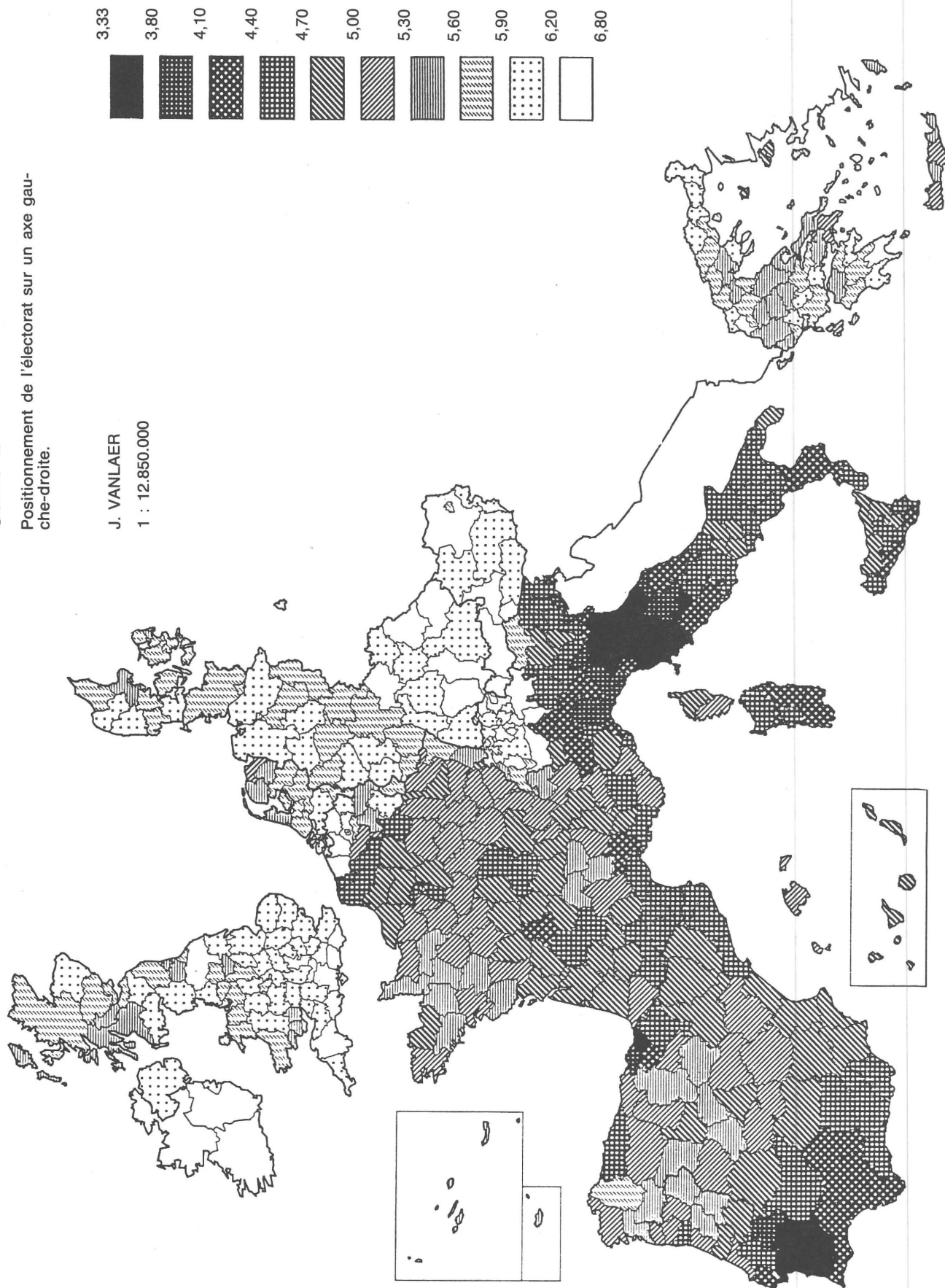


Carte 2

Positionnement de l'électorat sur un axe gauche-droite.

J. VANLAER

1 : 12.850.000



2. Le positionnement des électeurs sur une échelle gauche-droite

La carte du pourcentage total de la gauche que nous venons d'examiner est basée sur une répartition des partis politiques en deux „camps”. Il est évident que cette représentation n'est qu'un aspect de la réalité; un score de 55 % pour la gauche dans un district allemand et dans une province italienne recouvre des comportements différents, puisqu'en Italie la gauche est à dominante communiste tandis qu'en RFA presque tout le terrain de gauche est occupé par le très modéré SPD. Nous essaierons ici de restituer ces différences idéologiques, en cartographiant le positionnement de l'électorat sur un axe gauche-droite. Les Eurobaromètres, sondages effectués tous les six mois dans la Communauté sous la direction de J.R. Rabier, conseiller de la Commission, demandent aux personnes interrogées de se situer sur une échelle gauche-droite comportant 10 cases, où 1 est l'extrême-gauche et 10 l'extrême-droite. Ces données sont croisées avec la préférence partisane pour obtenir le positionnement moyen de l'électorat de chaque parti. Nous avons également trouvé de tels positionnements pour la Suisse, l'Autriche et l'Espagne. Dans le cas du Portugal, en l'absence de données, nous avons attribué à chaque parti une moyenne proche de celles des partis équivalents dans les pays voisins. Les positionnements sont d'une grande cohérence; les électeurs communistes se placent très à gauche (Italie 2,1; France 2,6; Espagne 2,5) suivi des socialistes (RFA 4,8; France 4,0; GB 4,6) et, fait significatif, les électeurs libéraux, conservateurs, démocrates-chrétiens se placent clairement à droite (PVV 7,0; CDU 7,1; RPR 7,2; conservateurs britanniques 7,1; Nouvelle Démocratie grecque 8,4). La carte 2 pondère le positionnement moyen de chaque parti par

le pourcentage de voix obtenu dans chaque unité territoriale. Ainsi, pour le cas de Brême : $(\% \text{ SPD} \times \text{pos. SPD}) + (\% \text{ CDU} \times \text{pos. CDU}) + (\% \text{ FDP} \times \text{pos. FDP}) + (\% \text{ GRU} \times \text{pos. GRU}) \dots = 5,60$. Notons que le centre correspond à 5,5 et non à 5 comme on pourrait le penser. La carte ainsi obtenue est très instructive et en même temps surprenante. Elle rappelle celle du pourcentage total de la gauche, dont elle est complémentaire. On est immédiatement frappé par le fossé séparant l'Europe germanique et anglo-saxonne de l'Europe du sud. La Grèce est un cas intermédiaire, mais en pleine évolution : les derniers sondages montrent une évolution très rapide vers la gauche, si bien que la carte est un reflet du passé. Le PASOK a un électorat très modéré, ce qui s'explique par ses racines centristes, tandis que la Nouvelle Démocratie se place très à droite, pratiquement à l'extrême-droite. L'Italie est clairement à gauche, ce qui résulte de la prééminence du PCI au sein de la gauche et du positionnement très modéré de l'électorat démocrate-chrétien. Les contrastes régionaux sont faciles à expliquer : puissance communiste en Emilie-Romagne, Toscane et Ombrie, démocrate-chrétien dans le Nord-Est et le Mezzogiorno. La répartition des positionnements en Fran-

ce suit celle de la gauche (et, inversement, de la droite); à pourcentage de gauche égal cependant, la puissance du PCF peut déplacer la moyenne vers la gauche. En Espagne, on remarque que la Catalogne et surtout le Pays Basque se placent très fortement à gauche, alors que la majorité de gauche n'y est pas écrasante. Il faut y voir l'impact de partis régionalistes centristes ou même très marqués à gauche, comme Herri Batasuna, proche de l'ETA militaire (2,1 sur l'échelle gauche-droite). Remarquons aussi le positionnement très à gauche de l'Andalousie et de l'Alentejo, qui rejoignent ainsi l'Italie „rouge” du Centre-Nord. On est frappé par le positionnement centriste ou droitier de l'Europe germanique et anglo-saxonne. La société y est plus proche du consensus et ces systèmes ne possèdent pas — ou plus dans le cas de l'Allemagne — de partis communistes importants. Même les bastions sociaux-démocrates ou travaillistes se placent au centre ou au centre-gauche, comme les Lowlands d'Ecosse, le sud gallois, le Yorkshire, la Ruhr ou Vienne. Les régions qui se placent le plus à droite sont de divers types : l'Irlande, rurale et catholique, dominée par deux partis aux spectres idéologiques fort proches et tous les deux au centre-droit; les vieux bastions conservateurs,

ruraux ou bourgeois, du sud de la verte Angleterre; la Flandre, industrialisée assez tardivement et restée catholique, où tous les partis se placent plus à droite que leurs homologues francophones et où la gauche classique est marginalisée par le clivage religieux; les bastions ruraux et catholiques de Bavière, de Suisse et d'Autriche. Ainsi se trouve confirmée une coupure entre une Europe méridionale où une partie importante du mouvement ouvrier demeure attachée au marxisme et une Europe septentrionale (à l'exception de la Scandinavie qui se place plus à gauche) où l'on est plus près d'une intégration des conflits.

LIPSET S.M., ROKKAN S. (1967) *Party Systems and Voter Alignments*. New York, London, Free Press.

ROKKAN S. (1970) *Citizens, Elections, Parties*. Oslo, Universitetsforlaget.

SEILER D.L. (1980) *Partis et familles politiques*. Paris, Presses universitaires de France, Coll. Thémis.

SANI G., SARTORI G. (1980) Polarización, fragmentación y competición en las democracias occidentales, *Revista del Departamento de Derecho Político*, 7, pp. 7-39 (axe gauche-droite).

JEAN VANLAER
Géographe ULB

Fondation Paul Finet

La 57ème réunion du Comité Exécutif de la Fondation Paul Finet s'est tenue récemment à Luxembourg. La présidence en a été assurée par M. Jean Danis, Secrétaire du Comité Consultatif de la CECA.

Au cours de cette réunion, 218 dossiers ont été examinés et 189 aides financières ont été accordées pour 3 mio FB.

Peuvent demander une aide financière les enfants des travailleurs qui étaient employés dans une industrie

de la CECA et qui sont décédés à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle après le 30 juin 1965.

Les conditions requises sont les suivantes :

avoir au moins 14 ans ou être en avance sur le cycle normal des études,

suivre des cours d'enseignement professionnel, d'enseignement général secondaire ou d'enseignement supérieur dans une université ou un établissement de niveau universitaire,

être doués pour les études poursuivies et justifier de bons résultats scolaires.

Les bourses de la Fondation Paul Finet sont annuelles et le montant des bourses est fixé cas par cas.

Le même jour a eu lieu la réunion annuelle du Conseil d'Administration à laquelle participait pour la première fois une délégation de la August-Schmidt-Stiftung qui poursuit au plan national en RFA les mêmes buts que la Fondation Paul Finet au plan européen.

Le rôle des P.M.E. dans la crise actuelle

L'année européenne des P.M.E. s'est terminée par un „sommet” réussi à Strasbourg. Le président du Parlement européen Piet Dankert a déclaré dans son discours d'ouverture que l'année des P.M.E. a été marquée par une lueur d'espoir et qui peut donner à l'idée européenne un nouveau départ.

Il a assuré aux personnes présentes que le Parlement exercerait une pression sur les autorités nationales et européennes pour la mise en œuvre d'une réelle politique des P.M.E.

La conférence de clôture a été importante pour différentes raisons. Tout d'abord, elle a réuni, dans une ambiance d'harmonie, 400 représentants de toutes les organisations représentatives des classes moyennes, avec des représentants des organisations européennes des employeurs et des travailleurs, des membres du Parlement européen, des représentants du Conseil des Ministres et des autres institutions européennes.

Représentatif

Ce qui est plus important que les discours qui ont souligné le poids des P.M.E. dans la lutte contre la crise, c'est que ce forum représentatif, est parvenu à un accord sur un programme d'action concret pour une politique européenne des P.M.E.

Suite à la conférence d'ouverture à Bruxelles, chaque groupe national de pilotage avait choisi un thème défini, aussi chaque colloque national pouvait en fait être considéré comme un groupe de travail particulier au sein d'un forum-dialogue européen. A Strasbourg, le programme d'action a été peaufiné, définitivement approuvé et proposé à la mise en exécution aux instances dirigeantes nationales et européennes. Il contenait un ensemble de mesures concrètes dont le but était d'aider les P.M.E. à s'aider elles-mêmes et doit servir de fondement et d'impulsion à des actions futures. En effet, l'année des P.M.E. n'avait pas comme

L'année européenne des P.M.E. s'est terminée



„On constate que ce sont les PME qui se montrent les plus aptes à assurer l'innovation technologique dont on fait la clé de l'avenir” disait M. E. Knoop, Secrétaire d'Etat à l'Energie et Classes Moyennes à la séance de clôture du comité belge de pilotage pour l'année européenne des PME à Bruxelles.

seul but de mettre ce secteur en lumière mais devait mettre en branle une vraie politique fondée sur l'idée que les P.M.E. „peuvent offrir une contribution significative et efficace dans la situation actuelle de changements radicaux et de crise de la Communauté, notamment par la lutte contre le chômage, laquelle est considérée par tous ceux qui portent des responsabilités politiques comme une question prioritaire”.

Financement

Le thème choisi par la Belgique, la problématique du financement, a été discuté dans les 34 centres de formation (avec chaque fois une centaine de participants) entre les indépendants et les financiers et des responsables politiques.

L'année européenne des P.M.E. aura sans aucun doute contribué au moins à ce que les cadres des organisations représentatives fassent plus confiance aux instruments, aux possibilités et aux cibles des Institutions Européennes.

Le groupe de direction belge a organisé parallèlement une exposition de l'artisanat belge pendant le week-end de Pentecôte à la Grand-Place de Bruxelles. En même temps, un timbre spécial a été publié en septembre. Par des journées „portes ouvertes”, des concours de ballons, des autocollants, des affiches, des concours de dessin et des panneaux publicitaires, les classes moyennes sont passées à l'action pour attirer l'attention sur la qualité de leurs marchandises et services.

En Belgique, on a insisté sur les initiatives concrètes : le Fonds de Participation doit démarrer, la législation sur la concurrence doit être revue, la sécurité sociale ne devrait pas pénaliser les P.M.E. à concentration intensive d'emploi, les nouvelles technologies doivent être rendues utiles et accessibles pour les P.M.E. aussi.

L'emploi

Le rôle que jouent les P.M.E. dans la crise actuelle, la souplesse et la créativité

des PME ainsi que leur part croissante dans l'emploi font jouer aux PME un rôle dans la crise actuelle que les instances européennes avaient trop longtemps sous-estimé et négligé. A tort, car par le transfert de compétences la CE influencé directement ou indirectement le fonctionnement des petites entreprises ce qui peut donner lieu à des problèmes : au niveau social, des projets de directives ébauchées sur le travail à temps partiel, diminution du temps de travail, consultation des travailleurs lors d'investissement dans le domaine technique...; des problèmes à cause du trafic transfrontalier, un chaos administratif qui coûte une fortune; de longues files d'attente aux frontières; la prestation de certaines activités à l'étranger..., autant de problèmes qui sont indéniablement dus au mauvais fonctionnement d'un „réel” marché commun. Les entrepreneurs, les artisans, les transporteurs et commerçants font chaque jour l'expérience des conditions de concurrence inégales et de la perte de clients par les

Programme d'action pour une politique européenne des P.M.E.

(Ce qui suit est un résumé succinct du programme d'action publié à Strasbourg, bien que l'ensemble des 16 pages que compte ce document ait été mûrement réfléchi.)

1. Création et développement des P.M.E. dans la CE.

□ L'accroissement des prêts de la Banque Européenne d'Investissement et des autres instruments communautaires doit favoriser l'accès des P.M.E. au marché du capital. L'indispensable promotion financière des P.M.E. implique en même temps des procédures simplifiées et un financement de l'exportation avec couverture des risques de change.

□ L'innovation et les nouvelles technologies ne sont pas le domaine exclusif des grandes entreprises.

Au niveau européen, des mesures de soutien et des crédits à la recherche et au développement coordonnés, dans des secteurs spécifiques aux P.M.E., doivent stimuler les P.M.E. dans ce domaine.

□ La formation professionnelle et l'éducation permanente des chefs d'entreprise et des travailleurs doivent recevoir plus d'appui du Fonds Social Européen, et cela avec l'attention qu'il convient d'accorder à la position de la femme.

□ Dans le domaine administratif, les chances de développement des P.M.E. doi-

vent être favorisées par information, conseil et assistance.

On plaide e.a. en faveur de diffusion et logiciel des services adaptés aux besoins spécifiques des P.M.E., d'une politique générale de simplification des charges administratives, pour laquelle on suggère la formule des guichets uniques pour toutes les formalités.

La création d'un centre européen des P.M.E. et de l'artisanat, en collaboration avec les organisations européennes représentatives, s'avère opportune. Le service des P.M.E. à la Commission Européenne doit être renforcé. Ce n'est qu'ainsi qu'il pourra jouer son vrai rôle de coordination et d'entraînement et qu'il pourra mener à bien sa fonction indispensable d'informateur.

2. L'accès des P.M.E. au marché communautaire.

□ L'ouverture du marché communautaire doit être accélérée par l'élimination effective des entraves techniques et administratives aux échanges, par la simplification des formalités douanières et par la promotion de la coopération entre les P.M.E. des divers pays membres.

□ Dans le domaine juridique, on insiste sur l'adoption des règlements relatifs à la création d'un groupement européen de coopération et du statut européen pour les sociétés à responsabilité limitées. Afin de

favoriser chaque forme de collaboration des P.M.E., la politique européenne doit tenir compte de la spécificité des P.M.E. en ce qui concerne les accords de distribution sélective et d'exonération d'accords de licence et de brevet.

De plus, dans l'ensemble de la Communauté, l'accès aux marchés publics doit être facilité.

□ Le programme d'action insiste sur une politique fiscale incitative, sur des mesures d'allègement fiscal pour la création des P.M.E. ainsi que pour la recherche et l'innovation, sur des amortissements raisonnables, sur un régime fiscal de l'étalement des pertes et sur un régime approprié en cas de transfert de propriété des P.M.E. aux héritiers ou à d'autres personnes.

□ Les problèmes des P.M.E. doivent être intégrés dans l'ensemble de la politique économique de la Communauté. Ainsi, on a formulé des recommandations au sujet de l'accès aux marchés de sous-traitance, du soutien à la participation des P.M.E. aux foires annuelles internationales et des mesures contre l'économie parallèle.

□ Dans le domaine des charges sociales, on demande une répartition plus équilibrée, afin de ne pas pénaliser les entreprises à fort pourcentage de main-d'œuvre. On souhaite également améliorer le statut social des indépendants et des

„droits propres et égaux” pour les conjoints aidants.

□ Enfin, on demande une attention particulière pour les P.M.E. dans les régions périphériques.

3. Les P.M.E. ouvertes sur le monde.

□ La CE ne peut se limiter à la promotion des P.M.E. dans les pays membres. Elle a tout intérêt à améliorer l'accès de ses P.M.E. aux marchés extérieurs. Pour cela, il faut améliorer les échanges commerciaux avec les pays de la zone européenne de libre échange.

En même temps, la CE doit appuyer les recommandations du Conseil de l'Europe concernant les P.M.E. et encourager les P.M.E. en Europe et dans les autres pays industrialisés à encourager des contacts et échanges d'expériences entre les P.M.E.

□ Ensuite, elle doit, dans une perspective d'intérêt mutuel, favoriser le développement des P.M.E. dans le Tiers-Monde (et surtout dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique).

Il est également souhaitable que les P.M.E. européennes soient incitées à coopérer avec les entreprises analogues du Tiers-Monde, en vue de favoriser non seulement les échanges commerciaux entre l'Europe et pays en voie de développement, mais également de permettre à ceux-ci de développer une structure économique et sociale équilibrée.

différents règlements et contrôles.

Une politique européenne en faveur des P.M.E. devra s'engager dans une double voie. D'abord, la lutte contre ces handicaps et ensuite, la promotion positive des chances de développement des P.M.E. par la création d'un climat social et économique adéquat.

Un nouveau départ

Il est assez étonnant, comme le disait le vice-président du Comité Economique et Social, Ceyrac, que les P.M.E. — longtemps négligées par la CE — émergent à présent sur le forum européen et y soient saluées comme „l'infanterie” qui doit repousser la crise. Si la CE (et les partis qui s'adressent aux

électeurs européens) savent motiver et mettre en ligne cette „infanterie”, alors, dans ce domaine, l'échec d'Athènes sera détourné en une relance de la collaboration européenne.

J. Margot

Le PE adopte le budget sous réserve

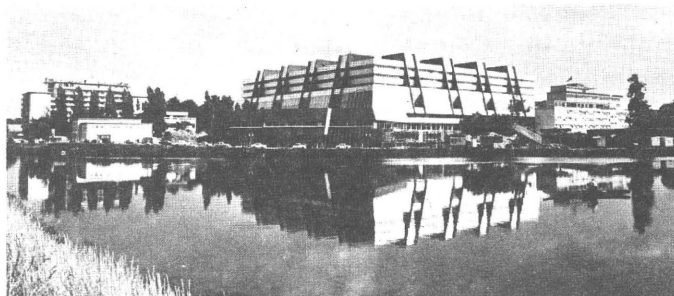
Pas de blocage de la CE

Après la déception ressentie après l'échec — avoué et attendu — de la réunion du Conseil européen d'Athènes les 5 et 6 décembre 1983, les réactions des responsables européens étaient attendues avec impatience.

Celle de la Commission, par la voix du Président G. Thorn à l'issue de la réunion, du Parlement européen par celle de son Président P. Dankert dans les mêmes conditions et du Conseil européen lui-même par la voix de son Président le Ministre Papandreou, furent promptes. La déclaration de la Commission du 13 décembre a complété ces diverses prises de position. Nous en avons entretenu le lecteur.

Triple choix

Restait à connaître la réaction du Parlement européen qui, lors de sa session du 12 au 16 décembre, avait à débattre du budget européen pour l'exercice 1984. Le Parlement avait la possibilité



soit d'augmenter la partie des dépenses non obligatoires, soit d'accepter le projet du budget tel qu'il lui était présenté par le Conseil de ministres, soit le rejeter dans sa totalité.

Dans chacun des cas, le Parlement européen avait à poser un acte politique d'une très grande importance. On sait que, en vertu de l'article 203 du traité, c'est par ce débat du Parlement européen, qui a toujours lieu en décembre, que la procédure est close et que le Président du Parlement européen a établi le constat „que le budget est définitivement arrêté”.

Le rejet du budget aurait provoqué un blocage supplémentaire des mécanismes de la Communauté. L'adoption du projet soumis par le Conseil aurait indiqué que le Parlement s'inclinait devant des décisions à l'égard de certaines desquelles il avait antérieurement marqué son désaccord.

C'est finalement la troisième solution qui fut choisie. C'est par 268 voix contre 73 et une abstention que le Parlement a approuvé le budget, mais assorti d'une réserve d'importance. En effet, après avoir repoussé deux demandes de rejet global, le Parlement a décidé de bloquer le montant de 54 milliards de FB, qui était destiné aux compensations destinées au Royaume-Uni et à la RFA.

L'approbation du budget fut accompagnée d'une série de considérations importantes concernant l'aménagement de la politique agricole commune. Des échéances ont été précisées : 15 janvier 1984 pour ce qui concerne la présentation des propositions de la Commission et 31 mars pour ce qui concerne la réforme de la politique agricole commune elle-même. Un crédit d'engagement de 600 millions d'unités de compte a été approuvé pour développer les politiques concernant „l'espace industriel européen”.

Résultats

- Le nombre important des participants.
- Les réactions positives aux déclarations du Président Papandreou.
- L'accueil favorable aux déclarations de la Commission exprimées par M. G. Thorn concernant le rétablissement des règles

communautaires de décision.

- La renégociation de la procédure de concertation entre le Conseil, le Parlement et la Commission.
- La brièveté des délais fixés pour l'examen des propositions les plus urgentes qui devraient permettre de relancer le mécanisme communautaire.
- Les commentaires de M. le Commissaire Tugendhat déclarant que la Commission estime que les 600 millions d'unités de compte prévus pour ce qui est de „l'espace industriel” doivent être considérés comme symboliques.
- La volonté du Parlement d'assurer la continuité des institutions et la volonté de trouver une solution durable au problème britannique... et à quelques autres !

Il reste maintenant à voir la suite des événements.

J.P.

Dialogue Parlement-Commission

SEMENCES POTAGERES ET TUBERCULES

Certains Etats membres appliquent une réglementation générale qui, comme c'est le cas du British Trade Descriptions Act, fait obligation au vendeur de garantir que le produit vendu correspond à la description qui en a été donnée. Cette responsabilité s'étend aux fournisseurs dudit vendeur.

Un commerçant s'est vu infliger une amende en vertu des dispositions de la loi sur le commerce, pour le motif que des tubercules de dahlias achetés auprès d'un fournisseur néerlandais n'avaient pas fleuri dans la couleur spécifiée par ledit fournisseur et annoncée par le commerçant britannique. Le fait que les tubercules avaient été achetés à l'intérieur de la Communauté ne fut pas retenu.

La législation communautaire en tant que telle ne comporte pas de dispositions relatives à la responsa-

bilité du vendeur visant à garantir que les produits vendus sont conformes à la description que en a été donnée. Les obligations du vendeur sont, en principe, régies par la législation nationale.

En ce qui concerne la publicité, la Commission a proposé une directive visant à protéger aussi bien les consommateurs que les commerçants contre la publicité trompeuse. Sa portée est plus large que celle du British Trade Descriptions Act, étant donné qu'elle s'applique à la publicité trompeuse en général plutôt qu'à des cas spécifiques.

Ni la directive proposée, ni le Trade Descriptions Act ne prévoient le droit à indemnisation pour la fourniture de marchandises qui ne sont pas conformes à la description visée au contrat. Pour l'indemnisation de la partie lésée, la loi entre les parties est le contrat et les clauses qu'il comporte.

Question écrite n° 861/83 de Chr. Jackson.

Groupe de rencontre Victor Michel

Le 21 novembre dernier une première réunion du „groupe de rencontre Victor Michel” a eu lieu à Bruxelles, au centre Borschette.

Ce groupe rassemble des syndicalistes, des animateurs sociaux et des responsables politiques, sous la présidence de l'ancien Ministre Califice. Il a pour but de créer des liens et des réseaux d'information et d'échanges entre ces milieux — poursuivant ainsi l'action et la pensée de M. Victor Michel, parlementaire européen décédé.

Les préoccupations dominantes de ce groupe portent sur les actions sociales et en faveur de l'emploi et de la coopération au développement, que mène la CEE.

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

La nécessité de l'Europe

Message de Nouvel An de Gaston Thorn
Président de la Commission des CE

1983 a été une mauvaise année pour la Communauté; l'échec du Conseil Européen d'Athènes n'a fait que mettre en évidence une crise latente qui couvait et que personne n'osait appeler de son vrai nom.

Il faut donc maintenant que les vraies questions soient posées, les véritables problèmes affrontés.

Croyons-nous encore à l'avenir et à la nécessité de l'Europe des Traités ?

Quelle Communauté voulons-nous ?

Pour moi, il ne saurait y avoir d'hésitations. Pour relancer la construction européenne, il faut procéder simultanément à deux opérations : adapter l'acquis communautaire et engager l'Europe dans une nouvelle phase de développement.

Adapter l'acquis, cela signifie :

- réformer la politique agricole commune, pour la sauver,
- corriger de manière durable le déséquilibre budgétaire britannique pour restaurer la paix budgétaire,
- mettre en œuvre une discipline plus rigoureuse dans l'utilisation des ressources disponibles, pour rendre crédible vis-à-vis des contribuables européens et des parlements nationaux, l'accroissement des ressources.

Engager l'Europe dans une nouvelle phase de développement, cela veut dire :

- créer un espace économique et industriel européen (système monétaire européen, marché intérieur, ESPRIT, télécommunications, recherche, informatique, etc...) pour tirer un meilleur profit de la dimension européenne dans la lutte contre le chômage et la désindustrialisation,
- permettre l'élargissement à l'Espagne et au Portugal pour consolider ces jeunes démocraties et concrétiser nos promesses,
- donner à la Communauté les ressour-

312 millions de consommateurs

La plus grande zone de libre échange du monde est née le 1er janvier 1984. Ce

ces propres nécessaires à son développement.

Cette Europe, pour nous, ne se limite pas à l'Europe des technocrates, des stocks de beurre, des surplus agricoles, des remboursements budgétaires.

Non, l'Europe c'est une communauté de 270 millions de citoyens qui se sentent davantage liés par une communauté de destin depuis que l'histoire a modifié l'échelle de la puissance et déclassé les notions européennes.

L'Europe, c'est ce petit cap qui a réconcilié les états qui le composent et qui, depuis 40 ans, vit en paix, dans un monde tourmenté, aux innombrables foyers de tension.

L'Europe, ce sont des cultures deux fois millénaires et c'est le berceau de la civilisation industrielle.

L'Europe, c'est la plus grande puissance commerciale du monde. L'Europe, c'est un immense potentiel industriel et technologique. L'Europe, c'est encore une dimension inexploitée de potentialités qui peuvent lui assurer un avenir à la mesure de son passé.

Sommes-nous prêts à sacrifier l'acquis communautaire, et les perspectives qu'il ouvre sur l'avenir, pour des querelles budgétaires qui, en termes chiffrés, ne représentent que des poussières des budgets nationaux des Etats membres ? Non, mille fois non.

Nous devons reprendre la marche en avant. Nous devons retrouver les chemins de l'orthodoxie communautaire, retrouver cet élan qui a animé les pères fondateurs de la Communauté Européenne, trouver le second souffle pour affronter le monde du XXIème siècle.

J'en appelle à tous les Européens de bonne volonté : redécouvrons les données simples du problème européen et nous retrouverons la volonté politique nécessaire pour une relance européenne.

jour-là en effet, la quasi-totalité des dernières barrières tarifaires qui limitaient encore les échanges entre la Communauté économique européenne et l'Association européenne de libre-échange ont été levées, en même temps que les restrictions quantitatives qui subsistaient.

Dans une déclaration publiée à cette occasion, M. Wilhelm Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a souligné : „Avec leurs 312 millions de consommateurs, la CEE et l'AELE forment un marché plus important que les Etats-Unis et le Canada réunis”.

L'adhésion de l'Espagne à la Communauté augmentera ce marché de 38 millions de consommateurs supplémentaires — le Portugal est déjà membre de l'AELE. La zone de libre-échange ainsi formée couvrira alors l'ensemble de l'Europe occidentale.

En 1972, quand fut signé l'accord CEE-AELE prévoyant la suppression des entraves aux échanges, „des voix se firent entendre de part et d'autre pour exprimer des doutes quant à la sagesse d'une telle initiative” a encore rappelé le vice-président Haferkamp, qui a admis : „Si nous avions pu prévoir la gravité de la récession qui s'engagea alors que l'encre des signatures était à peine sèche, peut-être ne nous serions-nous pas engagés dans cette voie. Mais la voix de la sagesse a prévalu et c'est ainsi que nous avons pu atteindre nos objectifs, en dépit de toutes les tendances protectionnistes, en dépit des sérieuses difficultés qui assaillent encore certains secteurs de notre économie, comme ceux du papier, de l'acier et des textiles.”

Cependant les résultats de la coopération entre la CEE et l'AELE transcendent singulièrement le cadre purement commercial : „Nous avons créé, a déclaré M. Haferkamp, un réseau de consultations, de contacts et de coopération qui dépasse tout ce qui existe dans nos rapports avec nos autres partenaires du monde industrialisé”. Ce réseau couvre maintenant des domaines aussi divers que la défense des consommateurs, les télécommunications, la protection de l'environnement, etc. Il s'y ajoute les contacts qui ont lieu dans le cadre d'organisations internationales comme le GATT et l'OCDE. Enfin, a encore déclaré M. Haferkamp, „des consultations régulières à l'échelon ministériel permettent à ceux de nos partenaires de l'AELE qui le souhaitent d'étendre notre coopération au terrain politique”.

Accord CE-Pacte andin : un nouvel élan dans la coopération avec l'Amérique latine

La signature d'un nouvel accord de coopération entre les cinq pays du Pacte andin et la Communauté ouvre la voie à des relations plus étroites entre l'Europe et l'Amérique latine. Cet accord devrait resserrer les liens économiques et politiques, a souligné M. Wilhelm Haferkamp, vice-président de la Commission et chargé des relations extérieures.

Après la signature de l'accord le 17 décembre à Cartagena en Colombie, le Commissaire Haferkamp a souligné dans sa déclaration que „s'ouvrait aujourd'hui un nouveau chapitre dans nos relations. En concluant notre accord, nous lançons des signaux positifs à toute l'Amérique latine et à l'Europe tout en donnant un nouvel élan à l'intégration régionale en Amérique latine”.

Le Commissaire a demandé un accroissement du commerce et des investissements européens avec les Etats du Pacte andin (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Vénézuéla). „Il existe un vaste potentiel d'action entre les deux partenaires commerciaux, a-t-il déclaré. Les échanges bi-latéraux se sont accrûs régulièrement au cours des dernières années, mais on peut faire plus”. Il a ajouté qu' „il était grand temps de rapprocher les responsables du monde des affaires. Le secteur de l'énergie et le secteur minier, par exemple, constituent sans aucun doute un domaine plein de promesse pour la coopération industrielle”, en soulignant que „notre accord servira de catalyseur. Les responsables publics chercheront à créer des conditions favorables. Mais en fin de compte, les affaires ne peuvent être faites que par les hommes d'affaires”.

On peut rappeler que les échanges avec le groupe andin ne représentent que 8 % du total des investissements de la CE sur le continent d'Amérique latine.

Enfin le commissaire a fait allusion à la déclaration du président colombien, Belisario Betancour, faite lors de sa récente visite à Bruxelles. „L'unité de l'Amérique latine et de l'Europe est une contribution à l'équilibre de la scène internationale” a déclaré M. Haferkamp.

Détente entre la Communauté et l'Argentine

Avec l'arrivée d'un gouvernement démocratique en Argentine, la Communauté se déclare prête à explorer de nouveaux domaines de coopération.

Le premier signe de dégel entre les deux partenaires depuis la crise des Falklands a été donné par la présence de M. Richard Burke, membre de la Commission, à la prestation de serment du nouveau président argentin, M. Paul Ricardo Alfonsín, à Buenos Aires au début du mois de décembre.

A cette occasion, M. Burke a annoncé qu'une mission technique se rendrait en Argentine en février pour examiner les moyens possibles pour la Communauté de venir en aide à l'économie argentine et pour savoir si les deux partenaires devraient signer un accord de coopération économique et commerciale du type de ceux passés avec le Mexique et le Brésil.

Le seul accord encore en vigueur entre l'Argentine et la CE porte sur le marché de la viande ovine, mais il expire en mars 1984. Dans le développement des relations, la Communauté fera probablement porter son effort principal sur l'augmentation des ventes de produits industriels argentins vers la Communauté. Pour l'instant ces produits ne représentent que 25 % du total des exportations de ce pays vers la Communauté. Il y a vraisemblablement peu de chances d'accroître les importations communautaires de bœuf, de blé ou de soja au moment où la CE s'efforce de réduire ses stocks dans ces secteurs.

Un cadeau de fin d'année pour la politique de la pêche

1983 se sera terminée par la mise en place de la dernière pièce du puzzle de la politique commune de la pêche.

L'accord du 14 décembre, obtenu à la sixième tentative, et qui porte sur le partage des stocks de harengs de la mer du Nord entre les flottes des différents Etats membres, arrive près de onze mois après que les ministres aient jeté les bases de cette nouvelle politique communautaire au mois de janvier.

En bref

PRODUCTION INDUSTRIELLE EN HAUSSE

L'indice de production industrielle dans la Communauté des Dix en septembre 1983 atteignait 115,4 ce qui représente une augmentation de 1,1 % par rapport à septembre 1982.

L'indicateur de tendance pour les six derniers mois révèle une hausse de 1,4 %, la plus importante depuis 1979. Ce mouvement se retrouve dans tous les Etats membres de la Communauté.

AIDE AUX SINISTRES DE LISBONNE

La Commission a accordé une aide d'un montant de 100.000 Ecus (4,6 millions de FB) au Portugal après les pluies torrentielles de novembre qui ont fait des milliers de sans-abris dans la capitale du pays.

Les fonds seront donnés à la Croix-Rouge qui sera chargée de l'achat et de la distribution de lits, de matelas, et de couvertures.

AIDE AU BRÉSIL

Le Brésil recevra une aide d'urgence de la Commission d'un montant de 750.000 Ecus (34,5 millions de FB) pour contribuer à la lutte contre les ravages causés dans ce pays par les catastrophes naturelles, telles la sécheresse ou les maladies.

L'aide sera distribuée par les organismes non-gouvernementaux, dont la Croix-Rouge.

Les quotas pour plus de 90 espèces de poissons avaient déjà été répartis mais le hareng avait été laissé de côté en raison de l'interdiction de pêche qui restait en vigueur dans pratiquement toute cette zone. Cette interdiction a permis de rétablir le niveau des stocks et bien que l'avis des experts ne sera pas connu avant le début de l'été, on pense que les prises pourront être fixées à un montant de près de 155.000 tonnes.

Sur cette base, les ministres se sont mis d'accord sur la répartition suivante : 27,6 % pour les Pays-Bas, 24,15 % pour le Royaume-Uni, 21,15 % pour le Danemark, 13,8 % pour la France, 13,3 % pour l'Allemagne et enfin un montant fixe de 7.000 tonnes pour la Belgique qui voudrait développer sa flotte naissante.

Ces chiffres ne sont pas définitifs et pourraient être augmentés pour l'Allemagne et le Danemark et diminués pour les autres pays si le montant total autorisé dépassait 155.000 tonnes. A moins de circonstances imprévues, ces pourcentages ne devraient pas changer avant une révision globale de la politique commune de la pêche au début des années 2000.

Les ministres ont également commencé avant Noël leur examen du montant des prises de toutes les espèces pour 1984. C'est la première fois qu'ils réussissent à ouvrir si tôt les négociations. Sur la base des chiffres présentés par la Commission, les montants pour le cabillaud, l'aiglefin et le merlin devraient baisser par rapport à l'année dernière alors qu'on prévoit une augmentation pour les prises de rascasses, lieux noirs et plies.

Nouvelles mesures de relance de l'acier

Juste avant Noël, les ministres de la sidérurgie de la Communauté ont adopté des mesures spéciales à court terme pour relancer l'industrie de l'acier. Elles entreront en vigueur le 1er janvier.

Les quatre volets de cette série de mesures devraient venir renforcer le plan de crise des quotas de production, de la législation antidumping et des prélèvements à l'importation introduit en octobre 1980.

Ce plan qui a été modifié à plusieurs occasions, a largement contribué à stabiliser le marché de l'acier, mais les dernières constatations de la Commission montrent que les entreprises ont pratiqué des rabais sur les prix minima et cherché une compensation en produisant plus d'acier. Les produits lourds ou

laminés ont été particulièrement touchés par cette tendance.

Selon les nouvelles mesures, 40 % de la production communautaire d'acier est soumise à un prix minimum. Pour garantir le respect de ces prix et des quotas de production, les entreprises devront déposer 15 Ecus (un peu plus de 690 FB) par tonne d'acier vendu. Si les nouvelles obligations sont respectées, la somme sera remboursée, mais elle sera perdue dans le cas contraire.

Un contrôle supplémentaire s'effectuera sous la forme de certificats spéciaux qui devront accompagner toutes les ventes d'acier d'un pays à l'autre, ce qui permettra de suivre les quantités échangées et les prix pratiqués.

D'autre part, et afin d'éviter des bouleversements importants du marché de l'acier communautaire, les ministres ont décidé que les ventes des entreprises, qu'elles concernent le marché intérieur ou d'autres marchés de la CE, devraient s'effectuer „en conformité avec les structures traditionnelles des échanges”. Celles-ci seront définies sur la base des ventes du dernier semestre 1981 et du premier semestre 1982. Si un Etat membre estime qu'il y a violation, il pourra demander l'intervention de la Commission qui entreprendra une action appropriée.

Nouvelle protection des consommateurs

Les 270 millions de citoyens de la Communauté peuvent être rassurés : un Interpol d'un nouveau genre veillera sur leur sécurité. C'est la décision prise par les ministres de la CE chargés des questions de protection des consommateurs, réunis à la mi-décembre pour le premier Conseil „consommation”.

Le nouveau système permettra de renforcer la protection des consommateurs contre les produits potentiellement dangereux mis en vente dans la Communauté. Un gouvernement pourra désormais échanger, grâce à cet Interpol, des informations rapides avec les autres gouvernements dès la découverte d'un risque dans l'utilisation d'un produit ou d'un bien de consommation. Ces informations devraient permettre de prendre les mesures d'urgence nécessaires à la protection de la santé et de la sécurité des populations.

Dans les prochains mois, la Commission établira une liste des produits qui ne seront pas couverts par ce nouveau système. En effet, les médicaments par exemple, sont déjà couverts par des législations spécifiques.

Année-record pour le Fonds social

Nous sommes à l'époque des bilans et en voici un : l'an dernier, les subventions distribuées par le Fonds social européen en 1983 ont totalisé 87 milliards de FB, soit une augmentation de 23,5 % par rapport à 1982.

Le Fonds, peut-on dire, joue ainsi un rôle croissant dans la lutte contre le chômage en Europe. C'est ainsi qu'un effort très important a été accompli, notamment dans la dernière tranche de l'année, en faveur des femmes, des jeunes et des handicapés : leur part des subventions a totalisé 33,3 milliards de FB.

La Commission a accordé, par ailleurs, une attention spéciale à un secteur de l'industrie européenne qui est particulièrement touché par la crise : l'industrie textile, qui a bénéficié de 386 millions de FB.

La formation professionnelle des jeunes et l'aide à leur emploi a représenté 25 milliards de FB. Les handicapés ont reçu un soutien de 3,36 milliards de FB, tandis que le reliquat se répartissait essentiellement entre les projets régionaux (2,77 milliards de FB), l'aide au progrès technique (1,2 milliard de FB) et des actions spécifiques en faveur des femmes (515 millions de FB).

M. Ivor Richard, commissaire européen aux affaires sociales, a souligné que 1983 a été une année-record pour le Fonds.

Une „carte médicale d'urgence” pour sauver des vies humaines

Il y a dans la Communauté européenne quelques 25 millions de personnes — un dixième de la population — qui sont, à chaque instant, en danger par suite d'une maladie ou d'une affection chronique ou aigue. Que survienne une crise, avec la nécessité d'un traitement d'urgence et ces personnes ne sont pas assurées du concours de leur médecin habituel. Surtout si elles sont en déplacement — et la mobilité croissante des citoyens de la Communauté rend cette éventualité de plus en plus fréquente.

C'est pourquoi la Commission européenne a adopté, sur proposition de M. Ivor Richard, commissaire aux affaires sociales, une recommandation visant à

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

instaurer sur le plan européen une „carte médicale d'urgence” multilingue, contenant les informations de base nécessaires à un médecin pour lui permettre de mettre en œuvre rapidement un traitement d'urgence — surtout quand le patient est inconscient.

Une telle carte, dont le patient serait porteur à tout instant — s'il le désire — existe déjà en Allemagne et au Luxembourg, depuis la dernière décennie. Tous les médecins opérant dans les salles d'urgence en disent le plus grand bien : elle remplace avantageusement la fouille fébrile des vêtements de la victime, elle permet de gagner du temps — et accessoirement, de l'argent — en supprimant la nécessité d'examen et d'analyses préalables.

La Commission européenne propose donc l'extension de ce système au plan communautaire. Bien entendu, la carte médicale d'urgence ne serait établie qu'avec l'accord des intéressés; elle respecterait les règles déontologiques traditionnelles et notamment celle du secret médical. Mais, grâce à un numéro codé, elle permettrait aux médecins d'avoir rapidement accès au dossier du patient, de connaître immédiatement ses allergies, les facteurs de complications, les risques particuliers, etc.

La mise en œuvre de ce système est, bien entendu, l'affaire des gouvernements. La Commission recommande chaudement ce moyen de gagner des minutes qui peuvent sauver des vies...

Femmes persécutées parce que femmes...

Dans certains pays, il n'est pas rare que les femmes soient soumises à des sévices ou à des traitements inhumains sous prétexte qu'elles ont enfreint les traditions culturelles et morales de leur pays, alors que leur comportement n'aurait été nullement contraire aux lois pénales internationales ou aux conventions des Nations Unies. Pire encore : ceux qui infligent de tels traitements

sont exempts des rigueurs de la loi, dès lors que leur victime est une femme.

C'est là ce qu'affirment deux membres du Parlement européen, Mme Anne-Marie Lizin et M. Chambeiron, qui ont demandé aux 80 pays signataires de la convention de Genève sur les réfugiés de compléter le texte de ce document : dans sa version actuelle, la convention définit le réfugié comme toute personne qui craint d'être persécutée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses convictions politiques, de son appartenance à un groupe social particulier. Les pays signataires sont seulement invités à appliquer à ces réfugiés les dispositions de la convention „sans distinction de race, de religion ou de pays d'origine”. Mme Lizin et M. Chambeiron voudraient que le texte de la convention soit élargi à la notion de sexe.

Plein feu sur la commission des affaires économiques

Maîtriser les données des problèmes économiques de l'heure et s'efforcer d'y trouver des solutions européennes : ce sont là les principales fonctions de la commission des affaires économiques du Parlement européen.

La crise de l'acier, l'amélioration de la capacité concurrentielle des entreprises européennes, la relance des investissements, mais aussi, plus humblement, les problèmes de taxation de la bière et des cigarettes sont également au nombre de la multitude de sujets qui occupent la commission.

Celle-ci est devenue rapidement l'un des rouages les plus importants de l'assemblée parlementaire. Son président, M. Jacques Moreau, espère bien que la Commission européenne et les gouvernements des pays membres, sauront tenir compte de ses avis : „Cette année, dit-il, nous sommes parvenus à faire admettre notre droit d'être informés et consultés quant à l'utilisation des fonds du nouvel instrument communautaire. Et ce n'est pas un mince succès !”

Tout le travail accompli l'an dernier trouvera son expression en mars prochain au cours du grand débat sur les questions économiques que doit tenir le Parlement. La commission sera amenée à y présenter toute une série de propositions en vue de promouvoir la reprise économique. Le rapport qui sera alors présenté couvrira les tendances à court

et moyen termes, les investissements et les financements internationaux. Il s'y ajoutera des rapports sectoriels comme ceux concernant l'industrie automobile, l'industrie textile et les télécommunications.

En dépit des différences politiques de ses membres, la commission a su travailler d'une manière satisfaisante, estime M. Moreau. Toutefois, ajoute-t-il, deux questions importantes la divisent.

La première est celle de la réduction et de l'aménagement du temps de travail : certains membres de la Commission, précise M. Moreau, demandent cette réduction sans qu'elle soit accompagnée d'une diminution de salaire. D'autres estiment qu'une telle diminution fût-elle partielle, est indispensable pour que l'industrie européenne demeure compétitive.”

L'autre forme de discorde au sein de la commission parlementaire est la question des subventions officielles à l'industrie : „Les parlementaires de droite sont fortement opposés à cette forme d'assistance : ils estiment que les entreprises doivent être en mesure de s'aider elles-mêmes. La gauche ne le conteste pas mais elle souligne que certains secteurs de l'industrie européenne ont besoin d'un soutien de l'Etat pour pouvoir mieux s'engager dans la voie du redressement”.

La commission (parlementaire) n'est pas toujours d'accord, non plus, avec l'autre Commission, celle dont on écrit le nom avec une majuscule et qui siège en permanence au „Berlaymont”. Cette dernière, par exemple, cherche actuellement à faire imposer une limite aux achats que les citoyens de la Communauté sont autorisés à effectuer dans les magasins hors taxes. Mais la commission parlementaire s'y oppose : elle estime que les ventes hors taxes ne constituent pas seulement une source de recettes financières pour les pays intéressés; elles contribuent aussi à mieux faire connaître les produits régionaux.

Mais ne généralisons pas trop : sur un bon nombre d'autres sujets délicats, tels que la rationalisation de la sidérurgie, les vues des deux commissions sont fort proches les unes des autres.

La commission des affaires économiques du Parlement européen se compose de la manière suivante :

Parti populaire européen, Groupe démocrate chrétien : Luigi Macario (It., vice-président), Philipp von Bismarck (RFA), Otmar Franz (RFA), Ingo Friedrich (RFA), Giovanni Giavazzi (It.), Fernand Herman (Belg.), Ernst Müller-Hermann (RFA), Paul Schnitker

9 décembre

En visite à la Commission, M. Maurice Duval, vice-premier ministre de Maurice, a eu des entretiens avec M. Edgard Pisani, commissaire européen à la coopération.

Autres visites : celle de M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures de France et celle de M. George Schultz, secrétaire d'Etat américain.

12 décembre

Les ministres de l'économie et des finances adoptent le rapport économique de l'année 1983.

Les ministres responsables de la consommation donnent le feu vert à un système d'échange rapide d'informations sur les produits dangereux.

Les ministres de l'agriculture ne parviennent à se mettre d'accord ni sur la réforme structurelle, ni sur le problème des importations de beurre néo-zélandais en Grande-Bretagne.

13 décembre

Les ministres de la recherche scientifique approuvent un programme de 32 milliards de FB pour le Centre commun de recherche mais n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le programme ESPRIT.

(RFA), Eric Van Rompuy (Belg.), Willem Vergeer (Pays-Bas), Karl von Wogau (RFA).

Groupe socialiste : Jacques Moreau (Fr. Président), Richard Caborn (GB), Gaetano Cingari (It.), Marie-Jacqueline Desouches (Fr.), Hermann Heinemann (RFA), Karl-Heinrich Mihr (RFA), Ioannis Papantoniou (Gr.), Allan Rogers (GB), Dieter Schinzel (RFA), Yvonne Thobald Paoli (Fr.), Manfred Wagner (RFA).

Démocrates européens : William Hopper (vice-président), Peter Beazley, Basil de Ferranti, Norvela Forster, Sir Brandon Rhys Williams, Michael Welsh (tous GB).

Groupe communiste : Aldo Bonacini (It.), Guy Fernandez (Fr.), Jacqueline Hoffmann (Fr.), Silvio Leonardi (It.).

Groupe libéral : Karel De Gucht (Belg.), Robert Delorozoy (Fr.), Jean-Thomas Nordmann (Fr.).

Démocrates européens de progrès : Gustave Deleau (Fr., vice-président), Kai Nyborg (DK).

Non-inscrits : Arie de Goede (Pays-Bas).

AIDE- MEMOIRE

14 décembre

Les ministres de l'industrie ajournent au 22 leur décision sur les propositions à court terme de la Commission concernant l'acier.

Les ministres responsables de la pêche approuvent le volume et la répartition des prises de hareng pour 1983, ce qui permet de fixer une répartition provisoire pour 1984.

15 décembre

Le roi Hussein de Jordanie reçu officiellement par le Parlement européen.

16 décembre

Les ministres de l'environnement approuvent une directive concernant la lutte contre la pollution par le mercure.

17 décembre

Signature en Colombie d'un accord quinquennal entre la Communauté européenne et le Pacte andin (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela).

20 décembre

Le président du Parlement européen arrête le budget 1984 de la Communauté.

21 décembre

La Commission européenne augmente le programme communautaire de lutte contre la faim en approuvant un crédit supplémentaire de 2,3 milliards de FB destiné à l'accroissement de la production alimentaire dans le Tiers Monde.

22 décembre

Les ministres de l'industrie approuvent finalement les propositions à court terme de la Commission européenne destinées à faire face à la crise de l'acier.

1er janvier

Les accords CEE-AELE sur le libre échange des produits industriels entrent en vigueur.

3 janvier

La Commission annonce : en 1983, les subventions du Fonds social européen ont atteint le montant record de 87 milliards de FB, soit une augmentation de 23 % par rapport à 1982.

Joint venture autorisée pour un projet allemand de gazéification du charbon

La Commission a consenti une dérogation à la législation communautaire interdisant les cartels en faveur de trois firmes allemandes afin qu'elles mettent au point en commun un procédé de gazéification du charbon sous pression.

En suspendant les règles de concurrence habituelles jusqu'en 1989, date prévue de la commercialisation de ce procédé, la Commission donne le feu vert à la création d'une nouvelle filiale, „Carbon Gas Technologie”, des trois entreprises Deutsche BP, Deutsche Babcock et PCV.

La Commission estime que cette association accélérera les applications industrielles à grande échelle de cette nouvelle technologie, les travaux de R & D devant entraîner des dépenses impor-

tantes et un effort considérable, et qu'elle est donc dans l'intérêt des consommateurs.

Cette décision est un exemple de la flexibilité dont peut faire preuve la Commission dans l'interprétation des règlements pour encourager le développement des technologies de pointe dans la Communauté.

Lutte contre la pollution par le mercure

Les ministres de l'Environnement de la Communauté ont adopté avant Noël des mesures destinées à contrôler les taux de mercures que l'industrie pourra déverser dans les rivières, les fleuves ou la mer. Des procédures de contrôle et des méthodes de mesures spéciales sont prévues pour les faire respecter.

Cette décision fait suite à une série de mesures approuvées par les gouvernements depuis 1976 pour lutter contre la pollution par certaines substances dangereuses.

L'EUROPE ET LES EUROPEENS

Sauvegarde du patrimoine naturel européen

Quel est le point commun entre le sabot de Vénus, le liparis de Loesel, la loutre d'Europe, le lérotin, le vairon, l'érismatre à tête blanche, le râle des genêts, le grand et le petit coq de bruyère ?



Le pélican blanc (*Pelecanus Onocrotalus*) : menacé d'extinction.

Ils font partie du nombre impressionnant d'espèces de plantes ou d'animaux qui risquent de disparaître à plus ou moins brève échéance des paysages de l'Europe. On peut également les voir à Bruxelles dans une exposition de photographies à l'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique qui témoigne des efforts de protection de la nature entrepris par les Communautés européennes.

Noyée dans les problèmes de pluies acides, de plomb dans l'essence ou de déchets dangereux, la question très large de la protection de la nature est aussi dans les cordes de la Communauté, ce qu'on oublie facilement.

Un exemple. Au début 83, la Communauté s'est retrouvée au centre de la controverse mondiale après sa décision

d'interdire les importations de peaux et autres produits des bébés phoques harpés et à capuchon. Cette mesure avait comme modèle une décision prise antérieurement à propos des produits dérivés des baleines et qui avait pour but de réduire la chasse de ces mammifères en fermant le marché d'importation européen.

La protection de la flore et de la faune n'est pas non plus oubliée. Soixante pays se sont engagés à contrôler le commerce international de certaines espèces sauvages de plantes ou d'animaux en ratifiant la Convention de Washington, limitant ou interdisant ainsi la chasse et l'abattage d'espèces en péril comme le gorille, le guépard ou l'alligator. Tous les Etats membres de la CE

sont signataires de cette convention et la Communauté elle-même a demandé à être signataire lors de la réunion au Boswana en avril 83.

La Belgique, dont le commerce dans ce secteur s'élève à 30 millions de dollars, devait avoir ratifié la Convention de Washington le 1er janvier 1984, au moment où la réglementation communautaire sur la faune et la flore sauvage entre en vigueur. Les mesures communautaires vont plus loin que la Convention en „sélectionnant” certaines espèces menacées d'extinction à plus brève échéance et en ajoutant d'autres espèces à la liste d'origine.

Mais la Communauté est loin de ne s'intéresser qu'aux espèces exotiques. Elle a signé la Convention de Berne de 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, et la Convention de Bonn relative aux espèces migratoires. Elle a, par ailleurs, demandé au Conseil britannique pour la préservation de la nature (NCC) une étude portant sur les espèces menacées de la flore sauvage et des vertébrés dans la CE, qui devrait servir de guide à des actions éventuelles.

Selon cette étude la menace principale reste le tourisme, tant sur les côtes qu'à l'intérieur du pays. A cela s'ajoutent l'agriculture (le drainage des régions marécageuses) et l'urbanisation (construction de déversoirs et de barrages pour régulariser le niveau des eaux) qui accroissent la pollution et perturbent — quand ils ne détruisent pas — le milieu naturel des plantes et des animaux en Europe, c'est-à-dire les forêts feuillues ou résineuses, les prairies calcaires, les landes, les brandes, les plages de vase, les dunes de sable, les rivières et leurs étangs et les lacs. La moitié des 204 espèces d'oiseaux se reproduisant au Royaume-Uni dépendent des forêts et entre un tiers et la moitié de ces forêts ont disparu depuis 1946.

La chasse et la chasse au piège et au filet menacent également la population animale. 31 des 86 espèces de mammifères vivant dans la Communauté sont en voie de disparition et 15 sont menacées. Parmi elles se trouvent le loup, l'ours brun, le vison, la loutre, le lynx, le castor, le cerf et le chamois. Les chauve-souris, qui représentent 30 % des mammifères terrestres indigènes au pays de la Communauté, sont toutes plus ou moins menacées, bien qu'elles soient partout protégées sauf dans le sud de la Belgique et en Irlande du Nord.

Sont tout aussi menacées, à des degrés divers, 2.000 des 11.000 espèces de plantes qui poussent dans la Communauté et les 111 espèces de reptiles et de batraciens qui s'y reproduisent.

Mais ce sont les oiseaux qui sont particulièrement menacés d'extinction, affirme le NCC. Certaines espèces voient leur effectif diminuer à un rythme alarmant. Les tétrao tatrix mâles du plateau des Hautes Fagnes en Belgique sont passés de 200 à 45 en dix ans. Le nombre de faucons pèlerins en Allemagne fédérale est tombé de 400 en 1950 à moins de 30 en 1980. Le NCC recommande dans son étude que 53 espèces supplémentaires figurent sur la liste des oiseaux à protéger attachée à la directive communautaire entrée en vigueur en 1981 (79/409/EEG - JO L 103 25 avril 1979). Cette directive interdit toute forme de chasse au filet ou au piège, le ramassage des œufs ou des nids de 74 espèces d'oiseaux sauvages dont les pétrils, les hérons, les faucons, les mouettes, les sternes, les fauvelles, les martin-pêcheurs et les pics-verts. Elle demande également la protection de leur milieu naturel par la création de zones protégées, en particulier dans les régions marécageuses. Mais les dérogations, prévues pour protéger les récoltes ou le bétail, la faune ou la flore, ou la sécurité aérienne, ont entraîné des abus. En outre certaines législations nationales — ou absence de législation — comme c'est le cas en Belgique, en France ou en Italie, ont autorisé l'ouverture de la chasse prématurément et ont même fermé les yeux sur la chasse des espèces protégées. La Commission européenne a en fait dû entamer des actions contre tous les Etats membres pour n'avoir pas mis en œuvre la directive.

Un autre volet de la directive prévoit que les Etats membres rassemblent des informations pour inventorier les zones protégées. Ces régions sont classifiées en zone I, où aucune intervention humaine n'est autorisée et en zone II où certaines activités économiques et sociales sont permises à condition d'être compatibles avec la conservation du milieu naturel des espèces. La Commission a également classé certains sanctuaires d'oiseaux, comme la Camargue en France, le Texel au Pays-Bas et le Gran Paradiso en Italie. Le projet d'une carte écologique de la Communauté devrait aussi avoir un rôle important à jouer.

Le phoque moine, une des plus vieilles et plus rares espèces vivant en Méditerranée, devra peut-être aussi sa survie à des mesures communautaires. En 1978, la population mondiale de ces phoques ne dépassait pas 1.000 animaux qui vivaient en petites colonies surtout sur les côtes des îles du Dodécannèse et des Sporades en Grèce. Le développe-

ment du tourisme les a contraints à quitter les plages de sable qui étaient leurs lieux traditionnels de reproduction, pour aller se réfugier dans des grottes étroites où ils risquent d'être noyés à marée haute. Le peuplement a aussi été affaibli par la pollution marine et les croisements et l'on soupçonne que le taux élevé de P.C.B. dans l'eau de mer diminue la fertilité des femelles. Les pêcheurs, de leur côté, ont contribué à cette destruction en tuant les phoques : ceux-ci, lorsqu'ils sont affamés, causent des dommages à leurs filets.

En 1982, la Communauté a dégagé un montant de 10.000 Ecus (près de 460.000 FB) pour permettre au gouvernement d'entreprendre une campagne de sauvegarde des phoques moines et elle a alloué 100.000 Ecus (près de 4,6 millions de FB) pour la création d'une réserve marine. Des pourparlers ont aussi été engagés entre le gouvernement grec et la Commission à propos de l'attribution d'un montant de 450.000 Ecus (plus de 20 millions de FB) sur le Fonds pour l'environnement destiné à la conservation des espèces.

Par ailleurs, 63 organismes non-gouvernementaux importants qui consacrent leurs activités à la protection de l'environnement sont réunis au sein du Bureau européen de l'environnement (BEE). Créé à Bruxelles en 1974, le BEE informe ses membres des événements, projets et décisions au niveau communautaire en publiant par exemple Ecoforum ou le bulletin du contrôle des substances toxiques. Il garde en outre le contact avec les institutions européennes, produit régulièrement des avis ou des memoranda à propos des projets de la Commission dans le domaine de l'environnement, de l'énergie, du transport, de l'agriculture, du développement, de la nature et de la pollution et organise des séminaires ou autres projets d'information sur ces questions. Enfin il a participé à des actions et soutenu des campagnes en faveur d'une interdiction de la commercialisation des peaux et produits dérivés de phoques, des importations d'ivoire en provenance d'Afrique et de la suppression du plomb dans l'essence.

Pour plus d'information s'adresser à
Hubert David
Bureau européen de l'environnement
29-31 Rue Vautier,
1040 Bruxelles
Tél. : (02)647.01.99

Nouveau statut du Groenland

Le Groenland disposera d'un nouveau statut au sein de la Communauté le 1er

janvier 1985. C'est la proposition faite par les ministres des Affaires étrangères des Dix au cours de leur réunion de décembre.

En examinant l'intention du Groenland de quitter la Communauté et d'établir de nouvelles relations, les ministres ont relevé un certain nombre de questions encore en suspens. Ces problèmes incluent l'accord de pêche, l'accès des produits de pêche du Groenland au marché communautaire, l'aide financière et la nature juridique des relations entre les deux partenaires.

Etant donné la date proposée, les responsables estiment que ces questions devront être résolues dans les trois mois afin de prévoir un délai suffisant pour l'adoption du nouveau régime par les parlements nationaux.

Feu vert pour un projet de petits véhicules utilitaires

En autorisant un accord de coopération entre „Volkswagenwerke AG” et „Maschinenfabrik Augsburg-Nürnberg AG” pour la production d'une nouvelle gamme de petits véhicules utilitaires, la Commission espère encourager la concurrence dans ce secteur.

L'accord prévoit que les deux entreprises seront associées dans le développement, la fabrication et le montage de chacune de leur gamme de véhicules commerciaux.

Accord d'association CEE-Chypre

Les ministres des Affaires étrangères des Dix ont décidé de signer le second protocole financier entre la Communauté et Chypre qui prévoit un montant de 44 millions d'Ecus (plus de 2 milliards de FB). La somme ne sera disponible qu'après consultation du Parlement.

28 millions d'Ecus (1,28 milliards de FB) proviennent de la Banque européenne d'investissement et 16 millions d'Ecus (735 millions de FB) du budget communautaire. Ils seront consacrés au financement de projets de coopération technique.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.

- La Communauté Européenne et l'Amérique Latine : Europe information - Relations extérieures, 68/83 : note d'information préparée à l'occasion de la VIème Conférence Interparlementaire CE/Amérique Latine.
- Le développement régional et la Communauté européenne : Le dossier de l'Europe - 18/83, novembre 1983.
- Vers un nouvel élargissement de la Communauté : Le dossier de l'Europe - 17/83, novembre 1983.
- Computing Centre Newsletter - Joint Research Centre, Ispra Establishment, Novembre 1983 - n° 76, 21 pp. Computing support Library - Building 36 JRC Ispra Establishment 21020 Ispra (Italy).
- La politique de l'environnement de la Communauté Européenne - Documentation Européenne - Périodique 1/1984, deuxième édition, 46 pp.
- Le commerce extérieur de la Communauté Européenne - Le dossier de l'Europe, 19/83 décembre 1983.
- Catalogue 1979-1983 - Le dossier de l'Europe, 20/83 décembre 1983.
- Eurogeo - 1983/1 : Bulletin Géographique, groupe de travail Eurogeo, 86 pp.
- Rapport Annuel : Office européen des brevets, 1982, 88 pp.
- Aperçu des travaux de la Cour de Justice des C.E. en 1982, Luxembourg 1983, 90 pp.
- Bulletin - Comité économique et social des Communautés Européennes Bruxelles, n° 410/1983, 35 pp.
- Etapes européennes : chronologie de la CE - Quatrième édition, 1983, 84 pp.

EN VENTE

A la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles ou au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

- Echos des travaux du Parlement Européen - Fractions politiques belges : information bimestrielle du Conseil belge du Mouvement européen. Cette édition paraît également en néerlandais.

Lors du lunch-débat du 20 décembre dernier dans le Bureau d'Information, Dr. Karl-Heinz Narjes, membre de la Commission, a fait un exposé sur : „La Communauté après le Conseil européen d'Athènes". Le débat était organisé en collaboration avec la Maison de l'Europe.



Prix de l'abonnement annuel : 150 FB, à verser au compte universel 001-0343007-91 de la CGER.

- Perspectives pour le développement de politiques nouvelles : recherche et développement, énergie, technologies nouvelles - Supplément 5/83 au Bulletin des CE - 1983 - 51 pp - 135 FB.
- L'Europe Aujourd'hui 1982-1983 - Etat de l'intégration européenne, 650 pp. 600 FB (TVA exclus).
- Catalogue mensuel des Documents COM - 3/83 et 4/83. Prix normal d'un abonnement annuel pour le catalogue seulement dans une langue : 3.000 FB.
- Les entreprises, les capitaux à risque et les communautés européennes associés dans l'innovation industrielle, Agence Europe et European Research Associates Bruxelles, 2 volumes aux prix de 5.950 FB.
- Un défi à l'inégalité : La Convention de Lomé - Alice Hougassian-Rudovich - Collection LEP Université Lausanne, 257 pp, prix non communiqué.

Agenda

10.1 : Inst. St. Joseph (Eghezée); **17.1** : Vie Féminine (Ganshoren); **19.1** : Institut d'Etudes Européennes; **20.1** : CERIA - Etudiants en Relations Publiques; **24.1** : Maris Stella (Anvers) - Jeune Chambre Economique (Woluwe); **30.1** : Cours IEE avec Mme Spaak; **31.1** : Lunch-débat Jean Victor Louis et K. De Gucht „Union Européenne", **9.2** : KUL - faculté de droit (droit du travail); **15.2** : Etudiants en droit Louvain, Bruxelles, Gand et Anvers; **17.2** : Ecole Technique Provinciale (Boom); **15.3** : Etudiants en économie Gand et Louvain.

Aide de réadaptation CECA

La Commission a accordé une aide financière de

195 mio FB en faveur de 1317 travailleurs touchés par la fermeture définitive et/ou réduction d'activités intervenues dans l'entreprise S.A. des Charbonnages réunis de Roton-Farciennes et Oignies-Aiseau (Wallonie).

La Commission a en outre accordé une aide de 2.500.000 FB (54.500 Ecu) en faveur de 28 travailleurs de la S.A. Usines Gustave Boël (La Louvière).

Correction

Dans Eur-info de décembre 1983, la légende de la photo à la page 8 se rapportant à l'article „Le chômage des jeunes" mentionnait que la bourse à Courtrai était organisée par l'ONEM.

En réalité, l'initiative et l'organisation de la bourse revient au „Comité Régional de Courtrai" de la „Stichting Lodewijk de Raet".